



COMMUNIQUE DE PRESSE

**LA CGT DES TERRITORIAUX DU MANS
DÉPOSE PLAINTÉ AUPRÈS DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
CONTRE M. STÉPHANE LEFOLL ET LE MANS MÉTROPOLE, VILLE ET CCAS.**

Au cours de la première semaine de juillet 2025, le département de la Sarthe a connu une vague de chaleur intense, avec des températures atteignant jusqu'à 38 °C. Plusieurs agents de Le Mans Métropole, de la ville du Mans et du CCAS ont été victimes de malaises et certains sont tombés en syncope sur leur lieu de travail.

Malgré cet épisode de chaleur intense et les dispositions du décret n°2025-482 du 27 mai 2025, aucune mesure de prévention adaptée n'avait été mise en œuvre par l'administration sur les postes concernés.

Pourtant, les parents d'élèves de certaines écoles, sous la responsabilité de la Mairie, alertent depuis des années sur les bouilloires thermiques que sont ces écoles, des demandes de travaux répétées ont été formulées et ont toutes été refusées. Encore une fois cette année les températures relevées dans certaines écoles ont atteint les 40°C et cela sans qu'aucune mesure sérieuse, telles que la fermeture des écoles, la fourniture de ventilateurs ou de climatiseurs, la mise en place de rideaux occultants ou encore de zones d'ombre à l'extérieur, n'ait été mise en œuvre par la Mairie. Pire, dans certaines écoles il a même été demandé aux parents d'apporter ventilateurs et brumisateurs. Cette situation à d'ailleurs fait l'objet d'un article dans le Ouest France en date du 30 juin 2025.

Pourtant, dès le 30 juin 2025, la CGT des Territoriaux du Mans a effectué des demandes à certaines directions de service sur les adaptations mises en œuvre dans leurs périmètres respectifs. Le 1^{er} Juillet nous avons alerté l'administration ainsi que l'élu délégué au personnel et président de la F3SCT sur la situation critique et demandé la mise en place immédiate de mesures de prévention (horaires adaptés, eau, consignes claires). Face au silence de l'administration et de l'élu délégué au personnel la CGT a finalement procédé à un droit d'alerte pour danger grave et imminent auprès de Monsieur le Maire-Président, Stéphane Lefoll.

Toujours le 1^{er} Juillet, nous avons été interpellé sur un premier malaise subi par une collègue en restauration scolaire. Nous avons alerté l'administration à ce sujet. Encore une fois cette interpellation est restée sans réponse.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Lefoll ainsi que les trois collectivités Le Mans Ville, Métropole et CCAS, auraient du réagir immédiatement à la suite de notre droit d'alerte, notamment en déclenchant une enquête conjointe afin de constater les manquements et de trouver des solutions adaptées. Rien de tout cela n'a été fait.

Par ailleurs dès le 1^{er} Juillet nous avons demandé la convocation d'une séance extraordinaire de la F3SCT. il aura fallu plusieurs jours, plusieurs mails, notamment avec un rappel à la réglementation, et une certaine détermination pour que l'autorité locale n'accepte d'y répondre et convoque cette séance le 07 Juillet, soit une semaine après les faits...

Aucune mesure concrète n'a été mise en place, malgré les alertes des parents d'élèves, malgré nos alertes et malgré la tenue d'une séance extraordinaire de la F3SCT. Le compte-rendu de cette séance laisse par ailleurs apparaître qu' aucune mesure immédiate de remédiation effective n'a été décidée et mis en place sur le terrain, que certains accidents de service n'ont pas été déclarés et que l'administration et ses représentants ont manqué d'anticipation, puis de réactivité.

Lors d'une réunion de travail entre organisations syndicales et administration en date du 08 juillet et face à notre demande que soit porter une attention particulière à nos collègues les plus fragiles (âge, pathologie connue, grossesse, etc.) comme la réglementation le prévoit, une direction de service a exprimé clairement sa pensée : « *pour moi soit les agents sont aptes à travailler au **** et ils rentrent dans ce système soit ils ne sont pas aptes* ».

Pour la CGT des Territoriaux du Mans le lien de causalité entre l'inaction volontaire et fautive du Maire et de l'administration et le danger encouru par nos collègues est établi. Ces faits traduisent un manquement particulièrement grave aux obligations de protection de la santé et de la sécurité de nos collègues au travail. Manquement d'autant plus inacceptable que les conséquences auraient pu être dramatiques.

Dans un contexte où le réchauffement climatique est une réalité palpable par tout un chacun, où les attaques du gouvernement contre la santé des travailleuses et des travailleurs sont sans précédent (baisse des indemnités en cas d'arrêt maladie, augmentation du nombre de jours de carence, déremboursement de certains médicaments, augmentation des franchises médicale, remise en cause du statut des ALD, ...), l'inaction et le mépris dont ont fait preuve Monsieur Stéphane Lefoll et l'administration sont irresponsables.

C'est pourquoi la CGT des Territoriaux du Mans a porté plainte auprès du procureur de la république contre Monsieur Stéphane Lefoll et les trois collectivités Le Mans Ville, Métropole et CCAS pour mise en danger délibéré de la vie d'autrui.